

saire de Luxeuil à peu près tous les éléments de sa falsification. C. Julius élevant un autel pour obéir aux ordres de Firmanus, a suggéré l'idée de C. Julius César donnant l'ordre à Labiénus de réparer des thermes. *Brixia* a été changé en *Bricia*; *Luxovius* en *Lixovius* afin de détourner le soupçon. Il n'a pas fallu de grands efforts d'esprit pour imaginer le reste.

De toutes ces remarques nous concluons que les deux inscriptions que vous avez bien voulu me charger d'examiner, sont fausses, qu'elles sont d'une invention maladroite, qu'elles ont été faites au siècle dernier, sans doute très-peu de temps avant leur découverte, et qu'on a eu tort de les prendre au sérieux et de leur accorder une place d'honneur dans l'établissement thermal de Luxeuil où exposées à la vue du public, elles trompent les uns et sont ridicules aux yeux des autres.

Constatons encore qu'en parcourant la monographie intitulée *Bains de Luxeuil*, nous avons observé une autre fraude ayant également pour but de prêter aux bains de cette petite ville une illustration factice dont cependant ils n'ont nullement besoin. La falsification consiste à avoir substitué un T à la lettre L dans la formule *votum solvit libens merito* qui termine deux inscriptions votives, afin de pouvoir interpréter les quatre initiales v. s. t. m par *votum solvit tempore medente* et les traduire ainsi : *A rempli son vœu pendant le temps de son traitement.*

Sans examiner de trop près si en effet *tempore medente* veut dire *au temps de son traitement*, nous ferons remarquer (et ici c'est le plus simple bon sens qui a fait la règle), qu'on n'écrivait en initiales que des formules bien connues, en sorte que si les Romains avaient voulu qu'on pût lire sur des inscriptions les mots *tempore medente*, ils y auraient écrit ces mots en toutes lettres sous peine de n'être pas compris même par les contemporains.